

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2012/34

**Objet : Mandat Spécial concernant le programme de coopération décentralisée en Kabylie**

L'an deux mille douze, le dix neuf novembre, à 09h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance annulée faute de quorum le douze novembre deux mille douze à 17h00.

### Séance du 19 novembre 2012

Date de convocation :  
13 novembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 6  
Vote(s) pour 6  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
M. Marc AUDIER

Auxiliaire du Secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

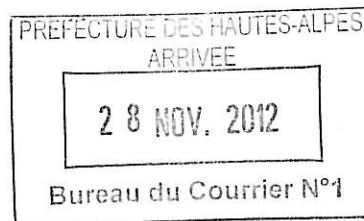
M. Victor BERENGUEL (Président), M. Marc AUDIER (conseiller syndical suppléant Mme EYMEOD), M. Marc ZANETTO (Conseiller syndical rapporteur du budget), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de Jean BERNARD), M. Christian DURAND (Conseiller syndical), M. Pierre DENIS (Conseiller syndical)

Etaient représentés : Mme Valérie GRENARD (Pouvoir donné à M. Victor BERENGUEL), Mme EYMEOD et M. BERNARD par leur suppléant

Etaient invités : Christian GROSSAN (CG 05), Bernard ADAM (CDV 05), M. Alain ZURBACH (EDF), Mme Brigitte FOURETS (Comité de Promotion de Serre-Ponçon), Mme Laurence CRISCUOLO (Com com Embrunais)

Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD-LATOURE, Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie GRENARD, M. Roger DIDIER, Mme Valérie ROSSI, M. Frédéric ARNOUX,



### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le comité syndical a accepté lors de ses précédentes séances, le principe d'une action de coopération décentralisée avec l'assemblée populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Suite a un premier voyage de rencontre, le SMADESEP a invité une délégation algérienne en juillet dernier afin de répondre aux souhaits de formation. Diverses rencontres ont eu lieu et ont été fort appréciées par nos visiteurs.

Afin de clore cette coopération, l'assemblée populaire a souhaité à nouveau inviter une délégation du SMADESEP, élargissant ainsi notre domaine de compétence à la région de Constantine, pour un séjour d'échanges organisé en Kabylie du 10 au 15 octobre 2012 en présence du responsable de l'association « Touiza solidarité », en charge de l'animation de la démarche. A la demande de nos partenaires particulièrement désireux de progresser dans les partenariats public-privé, il a été proposé d'inviter Monsieur CATELAIN Président du Syndicat des Professionnels de la retenue. Monsieur BERENGUEL a proposé à Mme la Vice Présidente d'apporter aussi sa vision de Maire d'une Commune riveraine du lac à cette visite. Le nombre total de personnes associées à ce déplacement demeure ainsi conforme au programme tel qu'initialement défini par les administrateurs de l'établissement public.

Le Président rappelle à cet effet que ce programme de coopération a bénéficié d'une aide régionale de 10 000 €, d'une prise en charge algérienne de 5 000 € et d'une valorisation de l'expertise syndicale de 5 880 €.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Budget Primitif du S.M.A.D.E.S.E.P. pour l'exercice 2011, adopté par délibération n°2011/04 du 07 février 2011 ;
- La délibération n°2011-22 concernant le programme de coopération décentralisée avec l'assemblée populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou (Algérie) ;

**CONSIDERANT :**

- L'invitation lancée par le Président de l'assemblée populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour recevoir une délégation du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Qu'il convient, ce déplacement demeurant exceptionnel, de procéder à un mandat spécial ;
- Que la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement des administrateurs et des personnels du S.M.A.D.E.S.E.P. est encadrée par délibération n°2007-32 du 4 juillet 2007 ;
- Que les frais réceptifs occasionnés en Algérie (hors déplacement depuis la France) demeurent à la charge de nos différents partenaires algériens.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 novembre 2012 :**

- **FIXE** à quatre le nombre de personnes composant la délégation du S.M.A.D.E.S.E.P. (Président, Directeur, Vice Présidente et Président du syndicat des professionnels) en Algérie ;
- **DECIDE** de prendre en charge (ou de rembourser) les frais engagés (déplacements, restauration, hébergement) à l'occasion de ce séjour par le Président, et d'une manière générale, par les membres de la délégation, (a titre indicatif, le montant des billets d'avions est de 1058€ pour 4 personnes aller-retour) ;
- **CONSIDERE** que la durée du déplacement correspond aux dates de la mission augmentées des délais de transport nécessaires ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au budget général de fonctionnement 2012, en fonction de leur typologie.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

